

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
11 JUILLET 2023 à 18H

PRÉSENTS :

Commune d'Aubenasson : Galadrielle GOUIRAND (Tit)
Commune de Chastel-Arnaud : Jean-Paul CHAIRON (Tit)
Commune de La Chaudière : Jean-François LEMERY (Sup)
Commune de St Sauveur en Diois : Patricia PUC (Sup) ;
Commune de Saillans : Dominique BALDERANIS (Tit.) - François BROCARD (Tit)

TITULAIRES ABSENTS :

Commune d'Espenel : François BOMPARD (Tit) : pouvoir à D. BALDERANIS
Commune de la Chaudière : Françoise BROBST (Tit)
Commune de Véronne : Renaud VELLARD (Tit.)

Date de convocation : 6 juillet 2023

Secrétaire de séance : Galadrielle GOUIRAND

1/ CDG 26 : désignation du référent déontologue des élus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le comité syndical DÉCIDE

- De désigner en qualité de référent déontologue des élus, le référent déontologue proposé dans la convention de mutualisation du CDG26 à savoir madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO dans les conditions prévues par ladite convention,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

2/ CDG 26 : convention prestation spécifique

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, décide de

- D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget

3/ DGFIP : ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor et modification de la régie de recettes (montant encaisse numéraire et chèque)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de

- Valider l'ouverture d'un compte DFT
- Valider le montant de l'encaisse en numéraire et chèque comme ci-dessus
- Autoriser Mme la Présidente à signer tout document administratif ou financier nécessaire à la présente délibération.

4/ DGFIP : convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP RÉGIE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE

- D'adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP régie ;
- D'autoriser la Présidente, à signer la convention d'adhésion correspondante ;
- De prendre en charge le coût du commissionnement interbancaire en vigueur

5/ CHANGEMENT DE LOGICIEL DE CANTINE / PERISCOLAIRE

Après en avoir délibéré, à 5 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE (G. Gouirand) des membres présents ou représentés, DECIDE

- De valider le principe de changement des logiciels de cantine et périscolaire

6/ AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE ET PERISCOLAIRE ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Après en avoir délibéré, à l' unanimité des personnes présentes et représentées, le comité syndical décide de

- D'AUGMENTER le tarif des repas de 1€ (un euro)
- DE MODIFIER le RI en conséquence

A SAILLANS, le 11 juillet 2023

Mme BALDERANIS Dominique, Présidente

